

COMPTE RENDU DES DECISIONS ADOPTEES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2021

1. DESIGNATION **D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Conseil Municipal,
vu les articles L.2121-15 et L.2541-6 du CGCT,
après avoir délibéré,

- émet un avis favorable à l'**unanimité**, à la désignation de Madame Katia Bossuyt au poste de secrétaire de la présente séance du Conseil Municipal.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2020

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

- approuve avec 24 voix pour et 3 voix contre (Manon Viroth, Françoise Boissière, Patrick Depyl), le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 novembre 2020.

AFFAIRES FINANCIERES

3. TARIFICATION DES MANIFESTATIONS DE LA SAISON CULTURELLE MARS-JUILLET 2021

Le Conseil Municipal,
vu l'**avis favorable** de la commission culturel et événementiel du 12 janvier 2021,
après avoir délibéré,

- décide à l'**unanimité**, d'**appliquer** les tarifs de la billetterie des spectacles et événements culturels comme indiqués dans le tableau ci-dessous :

Spectacles produits par la commune

N°	Spectacles payants	Tarif Plein	Tarif réduit	Tarif spécial
1	Musique : Matskat	20 €	17 €	6 €
2	Musique : concert de Christel Kern	18 €	15 €	6 €
3	Curieux Festival du mercredi 28 avril	15 €	12 €	6 €
4	Curieux Festival du jeudi 29 avril	15 €	12 €	6 €

N°	Spectacles avec tarification unique	
5	Cinéma plein air	Tarif unique : 5 €

Invitations	0 €
-------------	-----

Spectacles gratuits

Karaoké live du 13 juillet
Nuit des étoiles
Tournée d'été de la Choucrouterie

4. EUROMETROPOLE DE STRASBOURG / FONDS DE CONCOURS POUR LA PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE L'ECOLE DE MUSIQUE

Le Conseil Municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5215-26,
Vu la délibération du conseil de la communauté urbaine de Strasbourg en date du 18 décembre 1998 instaurant le fonds de concours communautaire pour les écoles de musique de l'agglomération,

Vu les statuts de l'Eurométropole de Strasbourg, notamment les dispositions incluant la commune de La Wantzenau, comme l'une de ses communes membres,
Considérant que la commune de La Wantzenau possède une école de musique et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à l'Eurométropole,
Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours,
après avoir délibéré,

- décide à l'unanimité, de demander un fonds de concours à l'Eurométropole de Strasbourg en vue de participer au financement de l'école de musique à hauteur de 19 221.80 €,
- et autorise Madame la Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

ADMINISTRATION GENERALE

5. MOTION INTERDISANT LES FORAGES GEOTHERMIQUES SUITE AUX DIFFERENTS SEISMES

Vu les évènements sismiques des 27 et 28 octobre 2020 et des 5, 8 et 11 novembre 2020, induits par **l'activité géothermique du site de Vendenheim de la société Fonroche Géothermie**,
Considérant que ces évènements ont atteint des magnitudes supérieures à **2 sur l'échelle de Richter** et ont été clairement ressentis par la population de La Wantzenau,

Considérant que suite à ces évènements, la circulation de l'eau géothermale entre les deux puits a été réduite progressivement afin de maîtriser cette sismicité,

Considérant que malgré ces mesures de nouveaux évènements sismiques induits par l'activité du site de géothermie de Vendenheim ont eu lieu les 4 et 25 décembre 2020, notamment avec des séismes de magnitude 3.6 et 2.5 sur l'échelle de Richter et le 22 janvier 2021 avec un séisme de magnitude 3.4 sur l'échelle de Richter,

Considérant que la société Fonroche **Géothermie n'est pas en mesure de maîtriser la sismicité induite par son doublet géothermique sous le seuil de magnitude 2 sur l'échelle de Richter** comme l'impose pourtant **l'article 12 de l'arrêté préfectoral d'ouverture de travaux miniers** du 24 mars 2016,

Considérant que ces évènements sont susceptibles de porter atteinte aux intérêts visés à l'article L. 161-1 du Code minier,

Considérant **que ces séismes à répétition risquent d'endommager gravement et durablement** les bâtiments et habitations de la commune de La Wantzenau et des alentours, voire de mettre en danger ses habitants,

Considérant que le site de géothermie profonde et les puits de forage sont situés à proximité ou dans le périmètre d'entreprises à risque de type seveso et que les séismes qui peuvent être occasionnés risquent d'endommager les installations exposant ainsi les proches populations de La Wantzenau et des communes voisines aux effets d'explosions ou de diffusions accidentelles de gaz toxiques,

Considérant l'arrêté préfectoral du 7 décembre 2020 ordonnant l'arrêt définitif des opérations de forages géothermiques, de stimulations hydrauliques des puits et des tests de la société Fonroche Géothermie,
Le Conseil Municipal,

Vu notamment les évènements sismiques du 4 décembre 2020 constaté à 6 heures 59 de magnitude 3,6 **sur l'échelle de Richter**, du 25 décembre 2020 survenu à 9 heures 58, de magnitude 2.5 sur l'échelle de Richter et du 22 janvier 2021 survenu à 18 heures 33, de magnitude 3,4 sur l'échelle de Richter,

Considérant que Mesdames Françoise Boissière et Manon Viot ainsi que Monsieur Patrick Depyl ont refusé de prendre part au vote,

après avoir délibéré,

- demande avec 24 voix pour, l'interdiction de tout forage de nouveaux puits de géothermie profonde sur le site de Vendenheim ainsi que sur l'ensemble du bassin Rhénan, en vertu du principe de précaution.

6. MOTION RELATIVE A LA DEMANDE DE MISE EN PLACE D'UNE LIGNE MOBILE DE VACCINATION

Le Conseil Municipal,

Considérant que Mesdames Françoise Boissière et Manon Viot ainsi que Monsieur Patrick Depyl ont refusé de prendre part au vote,

après avoir délibéré,

- manifeste avec 24 voix pour, sa volonté d'accélérer la vaccination,

- demande avec 24 voix pour, à la Préfecture du Bas-Rhin d'organiser la distribution de vaccins, de sorte à ne pas mettre en danger la population,
- et demande avec 24 voix pour, à la Préfecture du Bas-Rhin et à l'Agence Régionale de Santé de se positionner sur la demande faite par Madame la Maire sur la mise en place d'une équipe mobile de vaccination.

7. ESPACE CULTUREL ET DE LOISIRS LE FIL D'EAU / MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE FONCTIONNEMENT

Règlement en vigueur	Règlement projeté
<p>2. Mise à disposition</p> <p>L'Espace Culturel « Le Fil d'Eau » sera réservé :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Aux évènements de la Commune qui sont prioritaires. ▪ Aux associations, entreprises et particuliers de la commune uniquement. ▪ Du 1er mai au 30 septembre les locations de fin de semaine sont prioritairement réservées aux mariages et accordées pour d'autres événements ou manifestations selon les disponibilités. 	<p>2. Mise à disposition</p> <p>L'Espace Culturel « Le Fil d'Eau » sera réservé :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Aux évènements de la Commune qui sont prioritaires. ▪ Aux associations, entreprises et particuliers résidant La Wantzenau et à toute personne physique ou morale extérieure à la Commune (cf. grille tarifaire) ▪ Du 1er mai au 30 septembre les locations de fin de semaine sont prioritairement réservées aux mariages et accordées pour d'autres événements ou manifestations selon les disponibilités.
<p>4. Tarifs et modalités de règlement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rajout d'une colonne « personne physique et morale extérieure à la commune » • Inscription d'une mention complémentaire : « gratuit lorsque les bénéficiaires sont entièrement reversés à une association humanitaire ou caritative »

Le Conseil Municipal,
sur proposition de la commission culture et événementiel réunie le 12 janvier 2021,
après avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité, les modifications apportées au règlement de fonctionnement **de l'espace culturel et de loisirs Le Fil d'Eau** mentionnées ci-dessus,
- et charge Madame la Maire de les mettre en oeuvre.

RESSOURCES HUMAINES

8. ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE / MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE D'UN ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

Le Conseil Municipal,
vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux,
après avoir délibéré,

- décide à l'unanimité, de modifier, pour la période du 1er février au 30 septembre 2021, la durée hebdomadaire de service d'un assistant territorial **d'enseignement artistique principal**, non titulaire, remplissant les fonctions de professeur de musique, **en référence à l'article 3-2** de la loi du 26/01/1984 (**recrutement dans l'attente d'un recrutement** statutaire) selon le tableau ci-dessous :

Disciplines enseignées	Grade	Nombre d'heures payées / semaine d'enseignement
Cours de chant	Assistant d'enseignement artistique 2ème classe	10 h 25

COMMANDE PUBLIQUE

9. ADHESION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE) ET AUTORISATION A DONNER AU MAIRE POUR LA SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT RELATIVE A L'ETUDE DE FAISABILITE DU CENTRE VILLAGE

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission urbanisme et logement du 19 janvier 2021,

après avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité, l'adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Bas-Rhin (CAUE) pour l'année 2021,
- confie à l'unanimité, au CAUE du Bas-Rhin une mission d'accompagnement de la commune dans son projet de transformation des anciennes écoles maternelle du Centre et élémentaire III et Ried,
- autorise Madame la Maire à signer la convention de contractualisation correspondante, annexée à la présente délibération,
- décide de verser au CAUE la somme de 100 €, au titre de l'adhésion annuelle 2021,
- décide de verser au CAUE une participation volontaire et forfaitaire de 12 000 € pour la mission d'accompagnement,
- et dit que les crédits nécessaires à ces dépenses seront inscrits au Budget Primitif 2021.

10. AUTORISATION A DONNER AU MAIRE POUR LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT AVEC LE CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE)

Le Conseil Municipal,

après avoir délibéré,

- confie à l'unanimité, au CAUE du Bas-Rhin une mission d'accompagnement de la commune et de ses administrés dans la conduite de différents projets liés à l'urbanisme,
- autorise Madame la Maire à signer la convention de contractualisation correspondante, annexée à la présente délibération,
- décide de verser au CAUE une participation volontaire et forfaitaire de 3000 € par an pour cette mission d'accompagnement et pour la durée de la convention.

11. ATTRIBUTION DES MARCHES DE SERVICE RELATIFS A LA MODERNISATION DES INSTALLATIONS INFORMATIQUES ET TELECOMS DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal,

- prend acte de la procédure de passation mise en œuvre et de la décision d'attribution de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 12 janvier 2021, des lots du marché relatif à la modernisation des installations informatiques et télécoms comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

N° lot et désignation	Entreprise retenue
1. marché de télécommunication fixe comprenant les accès internet synchrones, les accès VPN et les accès trunk SIP pour le transport des communications voix de la mairie	ATHEO INGENIERIE
2. modernisation du système d'information et de communication de la commune	ATHEO INGENIERIE

- et autorise Madame la Maire à passer et à signer les marchés ainsi que tous les documents correspondants avec chacune des entreprises retenues,
- et dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Primitif 2021 et suivants.

12. APPROBATION DU PROGRAMME 2021 DES PROJETS SUR L'ESPACE PUBLIC (LANCEMENT, POURSUITE DES ETUDES ET REALISATION DES TRAVAUX)

Le Conseil Municipal,
au regard des remarques formulées par la commission travaux réunie le 14 janvier 2021,
après avoir délibéré,

- émet à l'unanimité, un avis favorable au projet relatif au chemisage d'un collecteur d'assainissement situé rue du Stade Saint Paul, pour un budget de 90 000 € TTC et inscrit au programme « projets sur l'espace public pour l'année 2021 : lancement, poursuite des études et réalisation des travaux »,
- émet à l'unanimité, un avis favorable au projet relatif à la réfection de la rue des Vergers, pour un budget de 40 000 € TTC et inscrit au programme « projets sur l'espace public pour l'année 2021 : lancement, poursuite des études et réalisation des travaux », sous réserve de la prise en compte des demandes suivantes :
 - mise en œuvre d'un marquage pour satisfaire à la volonté municipale d'y aménager une piste cyclable,
 - demande d'abaissement des trottoirs au droit des passages piétons récemment mis en œuvre afin de répondre à la réglementation d'accessibilité PMR.
- demande à l'unanimité, que la partie du programme 2021 des projets sur l'espace public relatif au projet de création d'une voie de desserte allant du giratoire RM468 à la voie ferrée, pour un budget de 280 000 € TTC soit retiré mais que l'enveloppe de 280 000 € TTC soit transférée au profit de travaux dans le périmètre contigu, à savoir :
 - l'aménagement de la jonction rue du Nord, parking du cimetière Nord et desserte vers le centre technique municipal,
 - l'aménagement en circulation douce et cyclable du cheminement passant à l'arrière du centre technique et de la gendarmerie et débouchant rue des Primevères.

La présente séance a donné lieu à l'inscription de douze délibérations et les membres suivants y ont assisté :

Monsieur Lucas ADAM

Monsieur Christophe ADAM

Monsieur Stéphanie BEINERT OBERLE

Monsieur Roger BODE

Madame Françoise BOISSIERE

Madame Clarisse BONN

Madame Katia BOSSUYT

Monsieur Erwann DE PRAT

Monsieur Patrick DEPYL

Monsieur Sébastien HECKEL

Monsieur Alain HERRMANN

Madame Aline JACQUENET

Madame Michèle KANNENGIESER

Monsieur Camille MEYER

Madame Fanny MONNEAUX GADROY

Madame Marianne MULLER BOUDAUD

Monsieur Laurent NEFF

Madame Marie-Louise PICARD

Madame Annabelle RAVIZZI ZILLIG

Monsieur Martial SCHILLINGER

Madame Christine STROH

Madame Manon VIROT

Monsieur François VIX

Madame Alexandra WAGNER GUIARD

Monsieur Bernard WEIBLE

Madame Pia WOLFF KIEFFER

Absents, excusés :

Monsieur Aurélien EBEL a donné procuration à Monsieur François VIX

Madame Aurélie LYAUTEY

Affiché le 28 janvier 2021